

REPÈRES PRATIQUES

Psychologie

Le rôle de l'expert psychologue



→ **S. SFEZ**

Psychologue clinicienne, psychanalyste, expert près la cour d'appel de Versailles – Cabinet de psychologie de l'enfant et de l'adolescent, BOULOGNE-BILLANCOURT.

Devenir expert psychologue n'est pas une profession en soi, mais fait partie de l'activité du psychologue. Il est obligatoire d'être en exercice pour prétendre au titre. Pour participer à des opérations d'expertises judiciaires, il faut être inscrit au préalable sur une liste de cour d'appel du lieu d'exercice. Pour obtenir le titre d'expert, il faut présenter un dossier en stipulant la catégorie dans laquelle on demande son inscription, reprenant la formation, les titres, les articles et les différentes fonctions occupées par le candidat. Ce dossier est envoyé au procureur de la République, et passera en commission qui appréciera les titres. Si le candidat est retenu, il devra prêter serment auprès la cour d'appel dont il dépend, et son nom sera inscrit au 1^{er} janvier pour une période probatoire de 3 ans. Durant cette période, l'expert sera sollicité par les différents magistrats et officiers de police judiciaire. S'il donne satisfaction, l'expert sera reconduit pour 5 ans. Un bon expert est celui qui est bien formé, mais surtout qui parvient à donner un avis technique explicité en termes clairs. Les magistrats n'ont pas de formation en psychopathologie clinique, il est donc indispensable d'être compréhensible.

L'expert peut être appelé sur réquisition du parquet, dans le cadre d'enquêtes de police, de flagrante et/ou préliminaire. C'est alors que les officiers de police judiciaire s'aident de la liste des cours d'appels, sollicitent les experts. L'expert peut aussi être nommé par différents juges pour procéder à des missions d'expertises dont les questions sont variables en fonc-

tion de la nature de l'affaire. Dans les procédures criminelles, lorsque la peine encourue est supérieure ou égale à 10 ans, l'expertise psychologique est obligatoire.

Trois sortes de magistrats font appel aux experts : le juge aux affaires familiales des chambres civiles, dans les affaires de divorces où les enfants sont l'objet de batailles juridiques ; les juges d'instructions pour les victimes ou les auteurs de faits en matière pénale. Les affaires civiles concernent les litiges entre les particuliers, les affaires pénales concernent le maintien de l'ordre social, c'est le procureur qui défend la société au nom des lois en vigueur. Dernier type de magistrat, le juge des enfants qui a la double charge de sanctions pénales dans le cas de mineurs auteurs d'infractions et un rôle de protection de l'enfance en danger. Tous les professionnels de l'enfance peuvent alerter le juge des enfants en lui adressant "une information préoccupante", décrivant la situation d'un enfant supposé en danger. Le juge des enfants va procéder à une enquête, à l'issue de laquelle il prononcera un non-lieu à poursuites ou des mesures qui vont de l'AEMO (aide éducative en milieu ouvert) au placement immédiat du mineur en danger. Il va alors mandater l'expert pour un avis technique sur l'enfant et sa famille.

L'expert reçoit une mission qui commence par l'étude du dossier juridique de la personne ou de la famille qu'il devra expertiser. Il va convoquer les parties au tribunal civil où le principe du contradictoire oblige à ce que chaque partie soit informée de tous les détails de la procédure. Au pénal, le contradictoire n'est pas de mise, il convoquera la victime ou l'auteur et procédera à sa mission. La mission type de l'expert est de répondre à des questions posées par le juge. L'expert est un technicien qui doit apporter son savoir sur un certain nombre de points qui vont aider le juge dans le rendu de ses décisions. L'expert se doit d'être indépendant, non lié aux expertisés, ne doit pas juger et donner son avis en fonction des dernières connaissances acquises de la science.

Les expertises d'enfants se déroulent comme des examens psychologiques, suivants l'âge et la nature de l'affaire ; les tests intellectuels et projectifs vont tenir une place importante. Le jeu chez l'enfant est également un indicateur essentiel dans les cas d'abus sexuels. Suivant la façon dont l'enfant organisera son activité ludique, on peut analyser des éléments traumatiques qu'on reliera à l'affaire.

REPÈRES PRATIQUES

Psychologie

Le compte rendu d'expertise reprend l'ensemble des éléments obtenus dans l'examen clinique, puis répond directement aux questions du magistrat. Il existe également des expertises qui approfondissent les interactions familiales à visée éducatives. Car l'expertise est souvent le premier moment de réparation de la victime, il est donc essentiel d'accompagner l'enfant avec neutralité et bienveillance. Ne pas le brusquer par des questions trop directes dans les affaires sexuelles, l'accompagner dans ses jeux qui réalisent souvent une forme de catharsis des événements traumatiques.

En conclusion, l'expertise est un avis technique donné au juge, mais constitue également une forme d'aide sans être une consultation psychothérapeutique.

L'auteur a déclaré ne pas avoir de conflits d'intérêts concernant les données publiées dans cet article.



17^{es} JOURNÉES INTERACTIVES DE RÉALITÉS PÉDIATRIQUES

■ Jeudi 31 mars 2016

Neurologie et développement de l'enfant
sous la présidence de B. Chabrol

■ Vendredi 1^{er} avril 2016

L'enfant et l'environnement : vraies et fausses idées
sous la présidence de B. Delaisi

JEUDI 31 MARS ET VENDREDI 1^{er} AVRIL 2016

PALAIS DES CONGRÈS – VERSAILLES